



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8200^e séance

Jeudi 8 mars 2018, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Van Oosterom	(Pays-Bas)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Mcdonal Álvarez
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} French
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Kazakhstan	M. Akhinzhanov
	Koweït	M. Almunayekh
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Suède	M ^{me} Söder

Ordre du jour

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite S. E. M. Angelino Alfano, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Rappelant la dernière note 507 du Conseil de sécurité sur ses méthodes de travail (S/2017/507), je voudrais encourager tous les participants, aussi bien membres que non-membres du Conseil, à faire leurs déclarations en cinq minutes ou moins. La note 507 engage également les orateurs appelés à faire un exposé à être brefs et à se concentrer sur l'essentiel, les invitant à limiter leurs observations initiales à 15 minutes ou moins.

Je donne maintenant la parole à M. Alfano.

M. Alfano (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de prendre la parole devant le Conseil de sécurité pour présenter les priorités de l'Italie durant sa présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je tiens tout particulièrement à remercier la présidence néerlandaise de l'occasion qui m'est ainsi donnée. Cette séance d'information est un nouvel exemple de l'esprit de coopération fort qui règne entre l'Italie et les Pays-Bas pendant notre mandat partagé au Conseil de sécurité. Je suis ici aujourd'hui, parce que je suis intimement convaincu que l'OSCE est essentielle pour notre sécurité régionale, et ce, pour de nombreuses raisons.

Premièrement, l'OSCE est l'une des instances régionales et multilatérales les plus inclusives au monde. Sa diversité géographique s'étend de Vancouver à Vladivostok. Deuxièmement, tous les États membres de l'OSCE ont les mêmes droits de participation. Chaque voix compte autant qu'une autre. Troisièmement, l'absence d'une structure juridique rigide permet à l'OSCE de répondre avec célérité et souplesse aux événements politiques qui se produisent. Quatrièmement, le

consensus est un atout au sein de l'OSCE. La recherche d'un dénominateur commun renforce le sentiment d'une communauté de l'OSCE et facilite la mise en œuvre de nos actions.

Compte tenu de tous les risques de sécurité auxquels nous sommes confrontés en Europe, un forum comme l'OSCE, qui se consacre à la sécurité et à la coopération, est très précieux pour nous, parce que, même quand le dialogue n'est pas concluant et n'aboutit pas à une solution, il continue néanmoins de renforcer la confiance entre les parties. La confiance joue un rôle fondamental dans l'apaisement ou le règlement des crises; avec le temps, la confiance permet d'obtenir des résultats. À l'OSCE, la confiance est un élément important, parce que nos délibérations sont inspirées par les principes d'égalité et de neutralité. Il nous est constamment rappelé que la sécurité est un bien public mondial. Aucune nation n'a jamais été en sécurité dans l'isolement, aussi loin qu'on remonte dans l'histoire. Nous sommes tous responsables de notre sécurité mutuelle. C'est la raison pour laquelle je crois fermement au principe de sécurité générale qui guide l'OSCE; en sa capacité à travailler en partenariat avec d'autres structures de sécurité, notamment l'OTAN, l'ONU et l'Union européenne; et en la détermination de ses membres à élaborer un programme de renforcement de la confiance et de la sécurité.

La devise de notre présidence de l'OSCE est « Dialogue, appropriation, responsabilité ». Nous sommes fermement convaincus que ce sont les ingrédients essentiels au renforcement du multilatéralisme au sein d'une organisation qui pour plus d'un milliard de personnes. Le multilatéralisme est un facteur déterminant de la politique étrangère de l'Italie. Notre appui à l'OSCE est inspiré par un multilatéralisme efficace, et l'OSCE a prouvé son efficacité de nombreuses manières. Un bon exemple en est l'instauration d'un dialogue structuré sur les problèmes et risques actuels et futurs qui pourraient menacer la sécurité dans la zone de l'OSCE, dans un cadre informel qui nous permet d'avoir des échanges francs, ouverts et de fond sur des questions de sécurité complexes.

Notre devise, « Dialogue, appropriation, responsabilité », a un sens spécifique. Nous voulons suivre une approche qui accorde le même niveau d'attention aux régions euro-méditerranéenne, euro-atlantique et euro-asiatique et aux liens qui existent entre elles; une approche ouverte, transparente et sans exclusive, et ferme sur le plan des principes, mais souple et créative en ce

qui concerne les moyens de défendre plus efficacement ces principes.

Nous vivons une époque extrêmement complexe. La crise qui touche l'Ukraine et son voisinage met à l'épreuve les valeurs fondamentales que nous partageons. Nous sommes confrontés à une crise de confiance mutuelle, et il n'y a qu'un moyen de rétablir cette confiance : renforcer le dialogue, la volonté politique et l'action concrète sur le terrain.

C'est pourquoi ma première mission en tant que Président en exercice s'est déroulée à Kiev, à Moscou et dans le Donbass. Je voulais transmettre un message ferme et clair : nous attendons que de nouvelles mesures soient mises en place pour appliquer les accords de Minsk. Parmi les résultats positifs, on peut citer, premièrement, la réussite de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, qui est un instrument crucial en vue d'éviter une escalade dangereuse de la crise, en dépit des conditions difficiles. Je tiens à souligner une fois de plus que nous attachons la plus haute importance à la sécurité des observateurs, qui doivent pouvoir s'acquitter de leur tâche dans un environnement aussi sûr que possible.

Deuxièmement, la reconnaissance par l'Ukraine et la Russie de la nécessité d'une mission d'appui des Nations Unies. Nous suivons évidemment l'évolution des contacts à cette fin. La coordination avec l'OSCE est essentielle du fait de sa vaste expérience sur le terrain. Il importe également que l'ONU et l'OSCE jouent un rôle complémentaire en s'acquittant de leurs missions respectives.

Au-delà de la crise ukrainienne, notre attention est tournée vers les conflits prolongés. En ce qui concerne la Géorgie, nous appuyons les délibérations internationales de Genève et nous sommes également prêts à promouvoir le dialogue sur la base d'initiatives informelles.

S'agissant du Haut-Karabakh, nous continuons d'appuyer l'action des coprésidents du Groupe de Minsk en vue d'un règlement commun et définitif du conflit. En Transnistrie, nous souhaitons maintenir la dynamique positive. Mon représentant spécial pour le processus de règlement est en contact avec tous les acteurs pertinents.

Par le passé, notre fracture en matière de sécurité opposait principalement l'Est à l'Ouest. Aujourd'hui, les préoccupations de sécurité entre l'Est et l'Ouest restent importantes, et l'OSCE joue un rôle très utile. Cependant, nous devons également tourner notre regard vers le Sud et la Méditerranée. La mer Méditerranée est petite, presque de la taille d'un grand lac sur un globe,

mais elle a une influence profonde sur la sécurité mondiale. Il est donc crucial d'intensifier le dialogue et la coopération avec les pays partenaires de l'OSCE de la rive sud de la Méditerranée.

L'année dernière, dans le cadre de l'OSCE, nous avons organisé la Conférence de Palerme sur la Méditerranée. Comme le sait le Conseil, il y a plus de 40 ans, l'esprit d'Helsinki a inspiré le rapprochement entre l'Est et l'Ouest durant la période de la guerre froide. Aujourd'hui, l'esprit de Palerme alimente et renforce le dialogue pour la paix et la sécurité dans la Méditerranée. L'esprit de Palerme signifie la capacité à établir un partenariat véritable entre les 57 pays de l'OSCE et les partenaires méditerranéens, la redécouverte de la mission centrale de notre organisation en tant que plateforme multilatérale plurielle et ouverte à tous. C'est cette même approche qui a inspiré notre mandat au Conseil l'année dernière.

Nous accordons une attention particulière aux menaces transnationales telles que le terrorisme; la radicalisation; le trafic d'armes, de drogue, de biens culturels et de déchets dangereux; les liens entre le terrorisme et le crime organisé, le blanchiment d'argent international et les sources de financement des groupes terroristes. La lutte contre la corruption est également au centre de nos activités, car la corruption a une incidence profonde sur l'état de droit et compromet les relations, fondées sur la confiance, entre les gouvernements et leurs citoyens.

La cybersécurité est une autre priorité stratégique. Nous promovons des initiatives qui visent à faire mieux comprendre aux décideurs et au secteur privé les effets qu'Internet peut avoir sur la paix et la sécurité. En septembre dernier, ici à l'ONU, l'Italie, la France et le Royaume-Uni ont lancé une nouvelle initiative à laquelle participent des États et des fournisseurs d'accès à Internet pour lutter contre les utilisations abusives d'Internet. Nous devons faire beaucoup plus pour déconnecter le terrorisme.

Durant notre présidence de l'OSCE, nous voulons également mettre l'accent sur la croissance, l'innovation, le capital humain, la bonne gouvernance et la transition vers l'énergie verte, pour contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, un programme défini par l'ONU au niveau mondial et qui est appliqué au niveau régional, également grâce à l'action de l'OSCE. De fait, l'OSCE a toujours promu l'idée d'une sécurité générale qui englobe le développement durable et les droits de l'homme.

Je tiens également à souligner l'importance de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, non seulement parce que nous célébrons aujourd'hui la Journée internationale de la femme, mais également parce que ces questions ont toujours été des priorités fondamentales de l'Italie. Quand nous siégeons au Conseil, nous nous sommes efforcés de généraliser la prise en compte des questions d'égalité des sexes à l'échelle du système des Nations Unies, en particulier dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies. Ici à l'ONU, nous avons également souligné le rôle fondamental que jouent les femmes dans la prévention et le règlement des conflits, en créant le Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne. L'OSCE prête une grande attention à la mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes.

Pour ce qui est de la dimension humaine, cette année est particulière car elle marque le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. La défense et la promotion des droits de l'homme sont des conditions essentielles à la réalisation d'une paix, d'une sécurité et d'un développement durables. Si les droits fondamentaux sont protégés par le système juridique et dans la vie quotidienne, l'état de droit est affirmé et la sécurité garantie. S'ils ne sont pas protégés, les conflits se multiplient et l'instabilité sociale et politique peut facilement éclater.

À cet égard, l'une des priorités de notre mandat au Conseil était la lutte contre la traite des êtres humains. Durant notre présidence, en novembre dernier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2388 (2017) qui vise à défendre les droits et la dignité des réfugiés et des migrants. Dans le même esprit, en tant que Président en exercice de l'OSCE, nous appelons l'attention de l'Organisation sur ce crime odieux et intolérable, en mettant tout particulièrement l'accent sur les femmes, les enfants et les mineurs.

Dans le même temps, nous restons déterminés à mettre en place des cadres pour des migrations sûres et régulières, sur la base d'une responsabilité partagée et d'une solidarité internationale. Il est crucial de réunir les pays d'origine, de transit et de destination autour d'une même table. C'est également pourquoi nous sommes favorables à l'approche que prône l'ONU dans les négociations sur les pactes mondiaux pour les migrations et sur les réfugiés.

La lutte contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination est une autre priorité majeure pour l'Italie. Ce n'est donc pas un hasard si la première grande

manifestation de notre présidence de l'OSCE a été la Conférence internationale de Rome sur l'antisémitisme, qui a rassemblé des dirigeants politiques et religieux juifs, musulmans et chrétiens pour aborder cette question critique. Tout au long de cette année, nous voulons accorder davantage d'attention à la lutte contre toutes les formes d'intolérance et de discrimination. Nous ne devons pas hésiter à lutter contre l'intolérance, parce que l'histoire nous a déjà enseigné trop de leçons tragiques en la matière.

Nous ne parviendrons à instaurer la sécurité que lorsque nous reconnaitrons que nous faisons tous partie de la même espèce humaine et que défendre la dignité humaine est la clef de notre liberté. En l'occurrence, il s'agit là d'une valeur ancrée aussi bien à l'ONU qu'à l'OSCE, et c'est ce qui définit le mieux le partenariat noué de longue date entre nos deux organisations pour prévenir les conflits et promouvoir la stabilité et la coopération.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Alfano de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M^{me} Söder (Suède) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité au Ministre Alfano, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). En tant que principale organisation régionale chargée de la sécurité en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE a un rôle indispensable à jouer dans la défense de l'ordre fondé sur des règles dans la région européenne, afin de promouvoir la coopération et la sécurité. Je remercie le Ministre de son exposé très complet et tiens à l'assurer de notre plein appui.

Le Secrétaire général a clairement souligné l'importance des organisations régionales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que son ambition de renforcer encore la coopération et la coordination avec ces organisations. À cet égard, il est manifestement possible d'intensifier la collaboration entre l'ONU et l'OSCE, en particulier pour parvenir à régler les conflits en Europe, ce dont le Secrétaire général a fait une priorité centrale. Les trois dimensions propres aux questions de sécurité définies par l'OSCE sont la concrétisation du concept général de sécurité, et ce sont des facettes que l'ONU a également faites siennes, en plaçant la pérennisation de la paix en leur

centre. En collaborant plus étroitement sur les questions d'intérêt commun, l'ONU et l'OSCE sont en mesure de rendre plus robustes et plus efficaces les activités des deux organisations.

L'OSCE incarne un des niveaux de coopération parmi les plus évolués de toutes les régions du monde en matière de sécurité. Sa force réside dans un ensemble de principes fondamentaux que nous, États participants, nous sommes tous engagés à respecter. Toutefois, les valeurs auxquelles nous souscrivons sont aujourd'hui remises en question. C'est pourquoi il est impératif que l'OSCE se concentre sur ses activités essentielles. Il est nécessaire d'entamer un dialogue franc et ouvert entre les États participants, afin de restaurer le respect des principes et engagements mutuellement convenus, tels qu'ils sont consacrés notamment par l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris. Il est essentiel de défendre le concept global de sécurité et le rôle de l'OSCE. En particulier, il est d'une importance capitale que la dimension humaine et les institutions autonomes de l'OSCE soient préservées.

La confiance est indispensable à la prévention et au règlement des conflits. L'agression contre l'Ukraine, l'annexion illégale de la Crimée et les opérations militaires dans l'est de l'Ukraine auxquelles se livre actuellement la Russie compromettent gravement les principes et les règles sur lesquels reposent la sécurité européenne, et elles affaiblissent cette confiance. Il sera possible de rétablir la confiance grâce à un respect renouvelé des principes et engagements que nous avons tous collectivement acceptés. Nous nous félicitons donc que la présidence italienne insiste sur l'importance d'un dialogue de fond concernant les questions au cœur du mandat de l'OSCE.

La position de la Suède sera toujours claire, cohérente et fondée sur des principes s'agissant des violations de la Charte des Nations Unies, d'une part, et des règles qui sous-tendent la sécurité européenne, de l'autre. Nous appuyons résolument la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, qui doit se voir accorder un accès complet, sûr et sans entrave à tout le territoire. Une éventuelle mission de paix des Nations Unies dans l'est de l'Ukraine doit avoir pour objectif le rétablissement de la souveraineté et des frontières internationalement reconnues du pays. Le processus de Minsk doit se poursuivre et ses engagements doivent être honorés.

Les conflits prolongés en Géorgie, en République de Moldova et dans le Haut-Karabakh sont très préoccupants au regard des acquis communs au sein de

l'OSCE. Dans le cadre de l'OSCE et de l'Union européenne, nous continuons d'appuyer les mesures de consolidation de la paix et de règlement du conflit en Géorgie, notamment en assurant la co-présidence des discussions internationales de Genève et en participant à la Mission de surveillance de l'Union européenne sur le terrain. Dans de tels contextes, il est particulièrement important que l'ONU et l'OSCE renforcent leur coopération et leur dialogue, et qu'elles coordonnent leurs activités de manière à privilégier conjointement la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Nous constatons un bon exemple de coopération informelle sur le terrain en Ukraine où l'OSCE, avec la Mission spéciale d'observation, et l'ONU, avec la mission de surveillance des droits de l'homme, sont toutes deux actives.

La participation des femmes à tous les aspects de la consolidation et de la pérennisation de la paix doit être assurée. Nous notons avec satisfaction que la présidence italienne prévoit d'intégrer une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes dans toutes ses activités.

La problématique hommes-femmes, y compris la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), doit faire partie intégrante de toutes les activités relatives à la sécurité, à Vienne comme dans les missions.

En guise de conclusion, le Conseil, en collaborant avec l'OSCE, pourra promouvoir plus efficacement les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie, et assurer la paix et la sécurité en Europe. L'ONU pourrait s'inspirer de cette collaboration pour coopérer avec d'autres régions ayant besoin d'arrangements régionaux fondés sur la collaboration en matière de sécurité. Ce faisant, le Conseil pourra tirer pleinement parti du Chapitre VIII de la Charte et encourager le règlement des différends sur la base d'accords régionaux.

M^{me} Macdonal Álvarez (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole devant vous, Monsieur le Président, et devant tous les membres du Conseil de sécurité au nom de l'État plurinational de Bolivie. Nous remercions S. E. M. Angelino Alfano, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République italienne, de son rapport sur la situation en Europe, qu'il nous a présenté en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

La Bolivie accueille favorablement le programme de travail de la présidence italienne de l'OSCE pour

2018, ainsi que son intention de promouvoir une approche sans exclusive, respectueuse des différences culturelles, et sa volonté d'accorder une attention particulière à la lutte contre toutes les formes de racisme, de xénophobie, d'intolérance et de discrimination notamment sur la base des convictions religieuses, renforçant par là-même l'esprit d'Helsinki et le multilatéralisme.

À cette fin, nous estimons qu'il importe que tout conflit au sein d'un État soit réglé en première instance par l'État lui-même, dans le respect des principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale, et en stricte conformité avec la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous estimons qu'à cette fin, on peut également recourir à la diplomatie préventive, au dialogue, aux consultations, aux bons offices, à la médiation et aux négociations par l'entremise des organisations sous-régionales et régionales. Par ailleurs, nous estimons qu'il est important de respecter le principe du non-recours à l'emploi ou à la menace de la force pour régler les conflits. À cet égard, nous appuyons la proposition de l'Italie en ce qui concerne l'échange de bonnes pratiques et la poursuite du dialogue avec toutes les parties afin de stabiliser les États européens en situation de conflit.

Nous voudrions mettre en exergue le travail réalisé par l'OSCE pour ce qui est du renforcement des relations entre ses pays membres par le dialogue, surtout lorsque, en dépit de leurs divergences de vues, elle a pu dégager un consensus important face à différentes situations quand c'était nécessaire. Nous saluons ses efforts visant à promouvoir la sécurité globale en luttant contre les menaces transnationales, en mettant un accent particulier sur la prévention du terrorisme, de la radicalisation et de l'extrémisme violent. Nous convenons que pour ce faire, il faut adopter une démarche holistique qui vise en même temps à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales et à remédier aux causes profondes des conflits, en accordant la priorité à l'éducation tout en mettant l'accent sur le rôle des femmes et des jeunes.

À cet égard, nous notons avec satisfaction que l'Italie met l'accent sur les migrations sous la perspective de leur potentiel économique et sur la lutte contre l'intolérance et la discrimination en promouvant le pluralisme et l'inclusion. Nous voudrions attirer l'attention sur l'esprit de Palerme pour faire face à ces défis et nous espérons que le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Protocole contre le trafic

illicite de migrants par terre, air et mer, additionnels à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, seront efficacement mis en œuvre.

Nous espérons que les canaux de communication entre l'ONU et l'OSCE, par l'entremise de son bureau de liaison à Vienne, leur permettront de poursuivre et de renforcer leur coordination dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, et que les objectifs qui ont été fixés dans le cadre des priorités de cette organisation régionale pourront être réalisés de manière équilibrée et inclusive dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Mme Gueguen (France) : Je salue la présence du Ministre italien des affaires étrangères et de la coopération internationale, M. Alfano, et félicite son pays pour son accession à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) cette année. L'Italie sait pouvoir compter sur le plein soutien de la France dans la mise en œuvre des priorités de sa présidence. Parmi elles, je citerai la question des conflits en Europe, en particulier l'Ukraine, les défis de l'espace méditerranéen, les menaces transnationales, et surtout le respect des droits de l'homme, dans toutes leurs dimensions, qui constituent la clef de voûte et le fondement de la paix et de la sécurité internationales.

J'aborderai successivement deux points : d'abord, le rôle central de l'OSCE dans les efforts que nous menons pour mettre fin à la crise ukrainienne et deuxièmement, les autres défis prioritaires sur lesquels nous, États Membres du Conseil de sécurité et de l'ONU, devons appuyer l'OSCE.

Premier point, la crise ukrainienne. Cette crise constitue l'une des violations les plus graves et les plus dangereuses des principes fondateurs de l'OSCE, actés à Helsinki il y a plus de 40 ans – mais aussi des principes de la Charte des Nations Unies. L'OSCE a su répondre présente pour éviter toute escalade du conflit. Elle a pris la mesure de la responsabilité qui lui incombait en déployant rapidement une Mission spéciale d'observation et en assumant depuis, un rôle central dans l'accompagnement de la mise en œuvre des accords de Minsk, qui demeure la seule voie possible pour une résolution pacifique du conflit.

La France est déterminée, avec l'Allemagne, à poursuivre ses efforts de médiation au sein du format Normandie. Chaque résultat obtenu dans ce format, et appelé à se concrétiser ensuite sur le terrain, compte.

Nous l'avons vu en décembre dernier lors de l'échange de prisonniers entre l'État ukrainien et les séparatistes. Seuls des progrès dans ce format permettront d'accompagner la mise en œuvre des accords de Minsk par les parties. Nous comptons sur le plein soutien du Conseil afin d'appuyer leurs efforts vers cet objectif dans les plus brefs délais.

La France reste plus que jamais convaincue que l'OSCE a, à travers sa Mission spéciale d'observation, un rôle essentiel à jouer pour assurer la mise en œuvre sur le terrain des décisions prises au niveau politique. À cet égard, il est déterminant que la Mission spéciale d'observation soit en mesure d'exercer son mandat pleinement et sans entraves. Nous appelons une nouvelle fois au respect de la liberté de mouvement de ses observateurs et condamnons dans les termes les plus fermes toute violation de ce principe, qu'elle prenne la forme d'intimidation, de menaces ou d'interdiction d'accès à certaines zones. L'implication de l'OSCE dans la tenue de futures élections locales dans le Donbass sera également nécessaire, selon des modalités qui restent à déterminer.

Enfin, notre objectif général sur ce dossier reste le rétablissement du contrôle de l'Ukraine sur l'ensemble de ses frontières internationalement reconnues. Je rappelle à cet égard que la France condamne fermement et ne reconnaît pas l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol.

Le deuxième point sur lequel je souhaite attirer l'attention porte plus généralement sur le rôle de l'OSCE dans la promotion de la paix et la sécurité en Europe. La diversification des menaces auxquelles nous faisons face doit encourager les 57 membres de l'OSCE à abandonner les postures politiques pour retrouver cet esprit d'Helsinki qui avait permis, il y a plus de 40 ans maintenant, de faire émerger une vision commune de la sécurité en Europe. Dans ce contexte, la France considère que le travail de l'OSCE doit aujourd'hui mettre l'accent sur les quatre problématiques suivantes.

Premièrement, la résolution des conflits régionaux. Au-delà du cas ukrainien, nous ne pouvons nous satisfaire de la persistance de conflits gelés sur le continent européen, qu'il s'agisse du Haut-Karabagh, de la Transnistrie ou encore des territoires séparatistes de la Géorgie. Nous sommes convaincus que le rôle de l'OSCE y est à chaque fois central, en lien et dans le cadre des formats de médiation établis, afin de promouvoir le dialogue et de restaurer la confiance, qui sont,

comme le Ministre Alfano et la Vice-Ministre Söder l'ont souligné, la clef pour résoudre les conflits.

Deuxièmement, la préservation des instruments de confiance et de transparence militaire sur le continent européen. Les traités de maîtrise des armements et les mesures de confiance développés dans la dimension politico-militaire de l'OSCE sont uniques et constituent des piliers de l'architecture de sécurité européenne. Il est essentiel d'en préserver la mise en œuvre et la pertinence, y compris en les adaptant aux réalités modernes. Nous sommes en ce sens favorables à la poursuite des discussions dans le cadre du dialogue structuré de l'OSCE.

À cela, et c'est la troisième problématique importante, s'ajoute la préservation de la dimension humaine, qui doit rester centrale dans les travaux de l'OSCE, comme le souhaite la présidence italienne. Cette dimension humaine est au cœur du fonctionnement et de l'identité de l'OSCE. Elle est également essentielle à une résolution pérenne des crises. La rejeter ou la marginaliser ne pourrait que nuire à la paix et à la sécurité de l'Europe. Comme la présidence italienne, nous soutenons l'approche visant à promouvoir l'universalité et l'indivisibilité de l'ensemble des droits fondamentaux.

Enfin, quatrième point essentiel, l'OSCE doit travailler au développement de son rôle opérationnel en réponse à certains défis émergents au niveau régional. Je pense notamment à la lutte contre la traite des êtres humains, à la prévention de la radicalisation ou encore aux conséquences des changements climatiques sur la sécurité. Il importe, sur chacune de ces thématiques qui sont autant de défis de premier plan pour la sécurité en Europe, que l'OSCE travaille à faire émerger des réponses concrètes allant au-delà des simples prises de positions publiques.

Je conclurai cette intervention en rappelant les fortes convergences qui existent entre l'action de l'OSCE et celle des Nations Unies. Ces deux organisations partagent une approche commune alliant sécurité, développement et droits de l'homme, dans le plein respect de la Charte des Nations Unies. Il est de notre devoir, en tant que Conseil de sécurité, conformément au Chapitre VIII de la Charte, de continuer d'appuyer les efforts de l'OSCE dans toutes les crises où cette organisation est amenée à agir.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) :
Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Angelino Alfano, Ministre des affaires étrangères et

de la coopération internationale de l'Italie. Je saisis également cette occasion pour le féliciter pour l'accession de l'Italie à la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) pour 2018. Je lui souhaite plein succès dans ses fonctions. Je voudrais également le remercier de l'exposé édifiant et complet qu'il a présenté aujourd'hui.

L'exposé annuel récurrent de l'OSCE appelle des éloges. Il réaffirme la détermination de cette organisation à promouvoir la coopération avec l'ONU afin de maintenir la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, l'État du Koweït, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, attend avec intérêt le renforcement de la coopération entre le Conseil et la Ligue des États arabes. Cette coopération doit s'inscrire dans un contexte institutionnel, à l'image de la coopération entre le Conseil et l'Union africaine et entre le Conseil et l'Union européenne. Nous demandons également un exposé annuel du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, à l'instar de celui qui a été présenté aujourd'hui.

L'expérience a montré que, compte tenu de l'intensification des conflits armés et des difficultés et obstacles qu'elle rencontre dans certaines situations, l'ONU a besoin de l'appui des organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte. Il est évident que les organisations régionales et sous-régionales sont les entités les plus qualifiées et celles qui font le plus au moindre coût pour aider à comprendre les réalités de certains conflits. Elles sont aussi les mieux équipées pour analyser les informations relatives au maintien de la paix et de la sécurité dans leurs régions.

Les États arabes, en particulier ceux de la région méditerranéenne, partagent les préoccupations et défis de l'OSCE, notamment la migration illégale, la traite des êtres humains, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la lutte contre le terrorisme, l'extrémisme, le racisme et la haine des religions. À cet égard, je souligne que l'extrémisme violent et le terrorisme sont des menaces pour toutes les valeurs et les cultures et ne se limitent à aucune religion, race, culture ou identité, car ils ignorent également les droits de l'homme. Par conséquent, nous devons tous renforcer notre coopération et redoubler d'efforts afin de relever ces défis. Dans ce contexte, je réaffirme que l'État du Koweït souhaite vivement promouvoir la coopération internationale dans la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme en adhérant à toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et en coopérant avec la

Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, notamment le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent.

En tant que la plus vaste organisation régionale chargée de la sécurité, l'OSCE ajoute une valeur significative à notre quête commune de paix et de sécurité internationales. Ses activités couvrent l'Europe, l'Asie et l'Eurasie et sont complémentaires à celles de l'ONU. L'OSCE a grandement contribué aux efforts de l'Organisation des Nations Unies, en particulier au cours des trois phases préalables à un conflit que sont l'alerte rapide, la diplomatie préventive et les efforts d'atténuation, tout en œuvrant à un règlement pacifique et en contribuant aux efforts visant à rétablir la paix.

Nous nourrissons l'espoir que les efforts de l'OSCE contribueront concrètement à surmonter les crises de longue date qui appellent des solutions radicales, telles que celles que connaissent le Haut-Karabakh, la Géorgie et les Balkans, ainsi qu'à régler le conflit en Ukraine, qui entre dans sa quatrième année. Nous espérons que toutes les parties concernées mettront pleinement en œuvre la résolution 2202 (2015) et les accords de Minsk de 2015 afin de parvenir à un règlement global et équilibré de cette question par le dialogue, en particulier de façon conforme au « format Normandie ». Nous félicitons la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine pour ses efforts à cet égard, notamment pour avoir facilité le dialogue entre toutes les parties au conflit.

Pour terminer, nous souhaitons plein succès au Ministre Alfano en tant que Président en exercice de l'OSCE dans la réalisation des objectifs et priorités de politique étrangère de l'Italie, qu'il a décrits dans son exposé, dans la mesure où ils sont conformes aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la sécurité, de la stabilité et de la paix dans le monde.

M. Akhinzhanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier de son exposé S. E. le Ministre Alfano, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Le Kazakhstan note avec satisfaction les priorités de la présidence italienne de l'OSCE, regroupées sous le slogan « Dialogue, appropriation, responsabilité ». Nous saluons son intention d'axer ses efforts sur le renforcement de l'efficacité de l'Organisation en ce qui concerne le cycle des conflits et la maîtrise des armements, en

approfondissant le Dialogue structuré de l'OSCE, ce qui avait déjà été mis en route par les présidences allemande et autrichienne.

Nous encourageons l'OSCE à continuer de développer sa boîte à outils de la prévention afin de régler les conflits existants et de relever les défis croissants, tels que le terrorisme, la radicalisation, la traite des êtres humains et l'afflux incontrôlé de migrants. Ce faisant, nous sommes prêts à nous tenir aux côtés de tous les États participants.

Nous appuyons la priorité essentielle de l'OSCE qui est de rechercher un règlement pacifique du conflit en Ukraine et dans la région, sur la base des accords de Minsk. Nous réaffirmons également notre ferme appui aux activités de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, auxquelles les représentants du Kazakhstan contribuent.

Dans le même ordre d'idées, nous saluons la visite de trois jours en République de Moldova commencée le 20 février par Alfredo Conte, Conseiller du Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE pour le processus de règlement de la question transnistrienne. Ses réunions sur le terrain sont des étapes importantes dans le processus actuel de renforcement de la confiance. Nous saluons également la réunion des Coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE avec les Présidents de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie en février.

La position du Kazakhstan concernant le conflit reste limpide et inchangée. Mon pays est en faveur d'une approche équilibrée et réaliste du règlement des conflits, qui repose sur les principes fondamentaux du droit international. En tant que membre du Conseil de sécurité, nous appuyons la mise en œuvre de ses résolutions pertinentes, et en tant qu'État participant à l'OSCE, nous réaffirmons également l'importance de la plateforme régionale fournie par l'OSCE. Les résultats de la récente Conférence de Munich sur la sécurité montrent clairement la nécessité d'une approche plus coopérative, qui mette l'accent sur le Dialogue structuré et sur un programme positif et rassembleur.

En ce qui concerne la lutte contre les menaces transnationales, nous encourageons également la promotion de la coopération entre l'OSCE et d'autres organisations régionales, telles que l'Union économique eurasiennne, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Organisation du Traité de sécurité collective, qui jouent un rôle important dans le

renforcement de la coopération régionale et sous-régionale et de la sécurité en Eurasie. Nous nous félicitons du programme de la présidence italienne, qui vise à faire participer activement ses partenaires méditerranéens et asiatiques en encourageant un travail conjoint.

Je tiens à remercier la présidence italienne d'avoir confié au Kazakhstan la présidence du Comité économique et environnemental de l'OSCE. Nous estimons que les priorités secondaires de la présidence italienne, qui visent à renforcer le dialogue pour promouvoir des avancées sur les plans économique et sécuritaire au moyen d'innovations, notamment dans les domaines de l'environnement, du capital humain et de la bonne gouvernance, ouvrent de nouvelles possibilités de coopération mutuellement bénéfiques. Je voudrais insister sur le fait que les priorités de l'Italie correspondent de près à celles exposées par le Président de mon pays, Nursultan Nazarbayev, dans ses récentes allocutions à la nation en janvier et en mars. Elles sont axées sur les questions de la sécurité économique et sociale de la population et sur le développement du capital humain, entre autres.

Nous nous félicitons vivement de l'initiative du Secrétaire général de l'OSCE, Thomas Greminger, visant à créer une nouvelle génération de missions de l'OSCE sur le terrain, et nous offrons le terrain où s'est tenue l'Expo 2017 d'Astana comme plate-forme pour la création d'un centre de l'OSCE pour l'économie verte et la connectivité. Nous comptons sur l'appui de la présidence italienne et des États participants.

L'OSCE demeure l'une des principales organisations partenaires des Nations Unies. Alors que les problèmes de sécurité continuent d'évoluer, il est nécessaire d'approfondir la coopération entre l'ONU et l'OSCE. De la même manière que nous l'avons fait lors de notre présidence de l'OSCE en 2010 et ultérieurement, le Kazakhstan appuie une approche globale des problèmes de sécurité par le biais d'un dialogue inclusif, d'une appropriation conjointe et d'une responsabilité commune, où ne sont laissés de côté personne ni aucune préoccupation.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : La République de Guinée équatoriale voudrait tout d'abord souhaiter la bienvenue au Conseil de Sécurité au Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie, M. Angelino Alfano. Nous voudrions aussi le remercier de son exposé complet et

détaillé sur le programme d'activités prévu sous la présidence italienne de l'OSCE durant l'année en cours.

Le contexte mondial dans lequel nous devons maintenir la paix et trouver un règlement durable aux conflits existants est de plus en plus compliqué et divers. Le degré de complexité va au-delà des conflits entre deux États. Les groupes terroristes et les groupes armés, la criminalité organisée, les intérêts commerciaux et autres éléments de la mondialisation, comme le mouvement des personnes, entravent la capacité des États, des groupes régionaux et des Nations Unies de trouver des solutions durables et de garantir la paix et la sécurité de tous les hommes et de toutes les femmes du monde. C'est pourquoi la République de Guinée équatoriale voudrait faire l'éloge du programme de la présidence italienne de l'OSCE et du mot d'ordre qu'elle a adopté : « Dialogue, appropriation et responsabilité »

La nécessité de renforcer le multilatéralisme est essentielle pour tenir l'engagement du Conseil de sécurité et de ses alliés, comme l'OSCE. Nous avons tous quelque chose à apporter et nous avons tous un rôle à jouer. L'OSCE, avec ses 57 États participants et en tant que l'un des principaux organismes régionaux de sécurité, a été conçue pour compléter et assister, dans le cadre de son mandat, les mécanismes des Nations Unies, en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi il est très important, à notre sens, que les deux organismes - l'OSCE et le Conseil de sécurité - continuent de coopérer étroitement en vue de renforcer le rôle de l'OSCE s'agissant de mettre en œuvre les décisions des Nations Unies concernant les conflits en Europe, ainsi qu'aux fins de la paix et de la sécurité internationale. Nous encourageons aussi l'OSCE et les organisations régionales et sous-régionales africaines à resserrer leur coopération, dans le cadre du renforcement des relations multilatérales euro-méditerranéennes et euro-atlantiques.

Dans ce contexte, je voudrais saisir cette occasion pour appuyer les questions prioritaires inscrites au Programme de la présidence italienne de l'OSCE, lequel est axé sur la recherche d'une solution pacifique au conflit en Ukraine. Nous appuyons aussi la priorité qu'elle s'est fixée de traiter les conflits prolongés dans les cadres existants. Les conflits prolongés génèrent souvent une instabilité sociale et économique, dont tirent parti les groupes terroristes, ceux qui les appuient, et la criminalité organisée. Ils génèrent aussi une absence de cohésion sociale qui, à son tour, nourrit la radicalisation, l'extrémisme violent, le racisme, la xénophobie

et l'intolérance. Il est encourageant de voir que l'OSCE s'attache à trouver des solutions pacifiques et durables aux conflits qui ont lieu sur son territoire.

En outre, les importants efforts déployés par l'OSCE, ses institutions distinctes et ses missions sur le terrain ont empêché jusqu'à présent ce qu'on appelle crises et conflits prolongés en Géorgie, dans le Haut-Karabakh et en Transnistrie de s'intensifier. C'est pourquoi nous nous féliciterions que la présidence italienne de l'OSCE œuvre avec la même détermination montrée jusqu'ici, dans toute la mesure du possible en collaboration avec les Nations Unies, en vue du règlement tant souhaité de ces questions qui sont d'égale importance puisque, de la même manière, elles paralysent la continuité et la vie quotidienne des communautés affectées. Une approche et une détermination renouvelées sont, à notre sens, nécessaires pour mettre fin à ces crises, toujours dans le respect du principe de souveraineté et d'indépendance des États, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

L'un des objectifs stratégiques de la République de Guinée équatoriale durant son mandat au Conseil de sécurité, en tant que représentant du continent africain, est de s'assurer que migrants et réfugiés bénéficient d'un traitement juste et humain. C'est pourquoi nous voudrions souligner et approuver l'objectif de la présidence italienne qui est de faire face aux défis et aux opportunités qui se présentent en Méditerranée, comme celui de la migration. Et ainsi nous saluons l'intention de la présidence italienne de s'attaquer à la question de la migration, non uniquement sous l'angle de la sécurité, mais aussi du point de vue du potentiel économique et de la lutte contre l'intolérance et la discrimination. La République de Guinée équatoriale se félicite de la volonté de la présidence italienne de promouvoir le pluralisme, l'inclusion et le dialogue entre les cultures et les religions, en tant que fondements de la paix et de la sécurité internationales.

Aujourd'hui, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, nous voudrions aussi mettre en relief l'approche adoptée par la présidence de l'OSCE, qui vise à intégrer une perspective sexospécifique dans l'action qu'elle mène et dans la mise en œuvre du plan d'action pour l'égalité des sexes. Nous voudrions aussi encourager la présidence italienne, conformément à la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, et aux résolutions ultérieures sur cette importante question, à tenir compte dans ses plans d'action des recommandations pertinentes formulées par le Secrétaire

général dans son rapport (A/72/323) du 14 août 2017, concernant le programme d'activités de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui place l'accent sur les femmes et les filles d'ascendance africaine, ainsi que par d'autres rapports semblables qui encouragent l'inclusion et un meilleur traitement des femmes et des filles d'autres groupes minoritaires en Europe dans les processus de paix et de sécurité.

Pour terminer, je voudrais souligner l'excellent travail de médiation entrepris par l'OSCE pour trouver des solutions pacifiques aux conflits, en application des accords et dans le plein respect de ces derniers. Nous insistons une fois encore sur l'importance d'une étroite coopération entre les Nations Unies et l'OSCE en tant que mécanisme unique œuvrant en faveur d'une solution pacifique des conflits et d'une plus grande stabilité dans les régions de l'OSCE. Je voudrais souhaiter plein succès à l'Italie, Président en exercice, dans la réalisation de ses priorités.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais me féliciter de la convocation de la présente séance et saluer la présence du Ministre Angelino Alfano, à qui nous souhaitons plein succès durant la présidence italienne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il nous a présenté un précieux exposé sur ses priorités cette année à la tête de l'OSCE, dont beaucoup convergent avec celles des Nations Unies et, donc, avec celles du Conseil de sécurité.

Conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, le Pérou est d'avis qu'il importe de créer des synergies avec les organisations régionales et de les renforcer en vue de prévenir les conflits et d'y répondre plus efficacement. Nous voudrions saisir cette occasion pour souligner trois domaines dans lesquels, selon nous, l'OSCE joue un rôle fondamental aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Premièrement, sa conception de la sécurité globale et des normes correspondantes, qui reconnaît que sécurité et droits de l'homme sont les deux faces d'une même médaille et qu'il nous faut agir collectivement pour prévenir et faire face aux vulnérabilités, défis et menaces modernes, reste valable. Malgré l'apparition de discours révisionnistes, nous estimons que c'est là une approche tout à fait valable et pertinente. Si nous voulons promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, la diversité ethnique, religieuse et culturelle doit être considérée comme une valeur, jamais comme une menace. À cet égard, nous nous félicitons que l'esprit de la Convention des Nations Unies contre

la criminalité transnationale organisée se soit étendu à la Méditerranée afin de protéger les migrants, y compris les femmes et les enfants, victimes de divers conflits et crises humanitaires, ainsi que d'organisations criminelles qui se livrent au trafic d'êtres humains. La sécurité globale est axée sur la personne.

Le deuxième domaine est celui de la compétence et du leadership de l'OSCE dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'OSCE quant à l'importance d'identifier les liens qui existent entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée afin de lutter efficacement contre ces fléaux. Nous devons comprendre et contrer les dynamiques perverses, qui profitent à l'un comme à l'autre au détriment de la sécurité collective, de nos sociétés et de nos institutions. Le Pérou estime qu'il est nécessaire que les organisations régionales puissent promouvoir la mise en œuvre du cadre normatif international, telles que les résolutions du Conseil de sécurité, en tenant compte des défis particuliers de chaque région.

Le troisième domaine concerne la crédibilité et l'utilité des mécanismes d'appui politique et de règlement pacifique des différends que l'OSCE propose à ses membres en Europe et en Asie centrale. Nous estimons que les acquis de son action constituent une référence pour tout mécanisme régional ayant vocation à promouvoir la paix et la sécurité.

Enfin, nous soulignons la cohérence des principes de dialogue, d'appropriation et de responsabilité, qui figurent dans le thème de l'OSCE pour cette année, l'accent étant mis sur la paix pérenne promue par l'ONU.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Ministre des affaires étrangères Angelino Alfano de son exposé très complet. Nous sommes tout à fait d'accord avec l'idée de relancer l'esprit d'Helsinki, et il peut compter sur notre soutien cette année. Nous appuyons pleinement les priorités fixées par la présidence italienne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) cette année, en particulier la recherche d'une solution aux crises qui sévissent en Ukraine et alentour, la nécessité de s'atteler aux conflits de longue durée, le renforcement du dialogue sur les filles et sur la bonne gouvernance, la lutte contre la discrimination et l'intolérance, et la promotion de la liberté de religion ou de conviction et du dialogue interreligieux.

Au cours des dernières années, la situation politique et militaire en Europe s'est sensiblement dégradée, en raison de la poursuite des violations des principes et engagements auxquels nous souscrivons tous. Nous pensons qu'on pourrait mieux mettre à profit l'OSCE en tant que plateforme de dialogue, de médiation et de prévention des conflits. De toute évidence et malheureusement, l'agression russe contre l'Ukraine reste le problème clef de l'Organisation. Nous nous félicitons que pour sa première visite en sa qualité de Président en exercice de l'OSCE, M. Alfano se soit rendu en Ukraine et en Russie. C'est l'absence de dialogue sincère et de confiance qui nous a conduits là où nous sommes aujourd'hui et qui continue d'entraver nos efforts. L'annexion et l'occupation illégales de la Crimée et l'agression qui se poursuit dans le Donbass auront des conséquences dévastatrices pour le système de sécurité euro-atlantique. Le recours à la force ne peut pas devenir un instrument accepté dans les relations entre États souverains.

Dans le contexte du conflit russo-ukrainien, nous ne devons pas oublier le rôle de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE, qui représente toujours les yeux et les oreilles de la communauté internationale sur le terrain. Avec 40 observateurs et analystes, la Pologne est l'un des plus grands contributeurs à la Mission et continuera de l'appuyer. Nous devons non seulement nous attacher à réformer et à renforcer plus encore la Mission, mais aussi veiller à ce qu'elle puisse s'acquitter pleinement de son mandat. Toutes les attaques perpétrées contre la Mission et ses observateurs par les militants soutenus par les Russes doivent cesser immédiatement. Le retour de la Russie au Centre conjoint de contrôle et de coordination est indispensable si nous voulons que les efforts de stabilisation dans le Donbass soient couronnés de succès.

Nous voudrions réaffirmer le ferme appui de la Pologne au travail des institutions autonomes de l'OSCE, notamment le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, qui se trouve à Varsovie. On ne saurait trop insister sur le rôle qu'il joue pour identifier les défis, en particulier dans le contexte de la sécurité, et pour aider les États participants de l'OSCE à mettre en œuvre leurs engagements dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. La Pologne est fière que Varsovie, qui accueille le Bureau et son événement phare, la Réunion annuelle sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, soit devenue un centre européen de dialogue sur la démocratie et les droits de l'homme.

Nous devons faire un meilleur usage des instruments existants en vue de rétablir la confiance, notamment le Document de Vienne, le Traité « Ciel ouvert » et le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe. Nous sommes préoccupés par le fait que la Russie continue d'en violer les dispositions ou agit de manière contraire à leur esprit. Toute nouvelle érosion de ces instruments serait extrêmement regrettable et pourrait avoir des conséquences tragiques. Dans ce contexte, nous voudrions souligner que la modernisation du Document de Vienne reste un élément crucial du débat sur la réduction des risques et le renforcement de la confiance.

Le rôle de médiation de l'OSCE dans les conflits de longue durée dans le Haut-Karabakh, en Transnistrie et en Géorgie mérite également d'être mentionné. Les efforts diplomatiques coordonnés par l'OSCE peuvent influencer les décideurs et les amener à instaurer le climat de confiance et de stabilité que les communautés locales dans ces régions appellent de leurs vœux depuis si longtemps.

Alors que la menace d'activités terroristes est l'un des moteurs de la crise migratoire actuelle, nous devons nous unir pour lutter contre le racisme, la xénophobie, l'intolérance et la discrimination, et prêter une attention particulière à l'éducation afin d'enrayer la propagation de la radicalisation et le nationalisme mal compris. L'éducation constitue, à ce titre, la meilleure prévention.

En cette Journée internationale de la femme, journée de la libération, je voudrais rendre hommage à toutes les femmes ordinaires qui ont joué un rôle extraordinaire dans l'histoire de leurs pays et de leurs communautés. Nous espérons que l'OSCE continuera sur sa lancée en poursuivant la mise en œuvre des programmes qui visent à accroître la participation des femmes dans les sphères politique et publique, à renforcer les capacités des réseaux de femmes, à lutter contre la violence à l'égard des femmes et à appliquer la résolution 1325 (2000), qui met l'accent sur l'importance d'associer les femmes à la prévention des conflits, à la gestion des crises et au relèvement au lendemain des conflits.

M. Tanoh-Boutchou (Côte d'Ivoire) : La Côte d'Ivoire remercie M. Angelino Alfano, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie et Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), au titre de son pays, pour son exposé sur le programme de sa présidence durant le mandat, et salue la tenue de ce débat

qui s'inscrit dans le cadre global de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales, en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Les actions menées par l'OSCE en Europe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, par exemple, en Afrique de l'Ouest, montrent à suffisance que les organisations régionales peuvent être des outils efficaces de soutien à l'ONU en matière de prévention et de règlement des conflits. Est-il besoin de rappeler les efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationales déployés par l'OSCE, qui en font un important acteur de la diplomatie préventive dans la zone de sa compétence régionale? Ma délégation salue, à cet égard, l'appui actif que fournit cette organisation aux mécanismes en place visant à régler les conflits du Haut-Karabakh, de l'Abkhazie et de l'Ossétie, et à faire avancer les pourparlers de paix concernant la Transnistrie et la Géorgie. Elle apprécie également le rôle joué par l'OSCE dans la stabilisation du Kosovo et le suivi de l'application des accords de Minsk concernant l'est de l'Ukraine.

La Côte d'Ivoire appelle à un renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OSCE, qui reste à ce jour, avec ses 57 États membres, un des organes de sécurité collective les plus importants au monde. La Côte d'Ivoire accueille favorablement les priorités de la présidence italienne de l'OSCE, axées autour du triptyque «Dialogue, appropriation et responsabilité», et fondées, en matière de sécurité, sur une approche proactive des dimensions politico-militaire, économique, environnementale et humaine. Elle salue également l'intérêt accordé aux questions migratoires et à la lutte contre la corruption et les nouvelles menaces transnationales, notamment le terrorisme, la cybercriminalité et le trafic d'êtres humains.

Pour conclure, la délégation ivoirienne adresse à l'Italie ses vœux de plein succès dans la mise en œuvre de ses priorités à la tête de l'OSCE, dans le cadre de la réalisation des buts et objectifs de cette organisation.

Mme French (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Italie, M. Alfano, de son exposé sur les activités de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de la manière dont il dirige cette organisation. Les États-Unis apprécient vivement les efforts que déploie l'OSCE pour promouvoir la sécurité, la stabilité et la bonne gouvernance dans la région et dans

le monde. Nous appuyons pleinement cette organisation et la présidence italienne.

L'OSCE a joué un rôle critique dans l'élaboration d'une architecture européenne et eurasiennne robuste en matière de sécurité. Les États-Unis apprécient vivement les contributions qu'elle apporte depuis plus de 40 ans en vue d'asseoir les fondements de la stabilité, de la sécurité et de la prospérité dans toute la région. En tant qu'État participant de l'OSCE, les États-Unis appuient ses partenaires et réaffirment leur attachement à ces efforts cruciaux. En vue de renforcer l'utilité de l'OSCE et de préserver son rôle en tant que forum principal pour la tenue d'un dialogue ouvert sur les principales préoccupations de l'Europe en matière de sécurité, nous appuyons fermement la poursuite de son dialogue structuré sur les défis et risques actuels et futurs. Cette initiative a permis d'ouvrir des délibérations franches et productives entre les États participants, et de promouvoir ainsi l'entente mutuelle et la coopération en matière de lutte contre les principaux problèmes de notre époque.

Un des principaux problèmes sécuritaires et humanitaires auxquels est actuellement confrontée l'OSCE est la persistance de la crise dans l'est de l'Ukraine, où les actes d'agression commis par la Russie ont fait plus de 10 000 morts. La Russie et les forces qu'elle arme, forme et dirige et aux côtés desquelles elle combat perpétuent le conflit depuis trop longtemps. Les États-Unis saluent les efforts que déploie l'OSCE pour régler le conflit dans l'est de l'Ukraine. Nous reconnaissons en particulier le rôle essentiel que joue la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, qui reste la meilleure source d'informations impartiales de la communauté internationale en ce qui concerne les profondes répercussions du conflit dans l'est de l'Ukraine sur la population, le territoire et les infrastructures de ce pays. Le fait que la Russie, qui est membre de l'OSCE, continue d'alimenter le conflit est terriblement ironique. L'OSCE joue un rôle essentiel dans la facilitation de l'action humanitaire en vue d'apaiser la souffrance causée par quatre années d'agression. Nous saluons le courage et le dévouement des observateurs non armés de la Mission d'observation et nous appuyons fermement les efforts visant à garantir leur sécurité alors qu'ils s'acquittent de leur mission cruciale.

Les États-Unis continuent d'appuyer les accords de Minsk et leur pleine mise en œuvre, car ils représentent le meilleur moyen de rétablir l'intégrité territoriale de l'Ukraine et d'apaiser les souffrances dans la région du Donbass. Si les deux parties doivent honorer

les engagements qu'elles ont pris à Minsk, la Russie peut à elle seule rétablir la paix et mettre fin au conflit en retirant ses forces. Nous appelons également la Russie à mettre fin à l'occupation de la Crimée, qui contribue depuis trop longtemps à une violence, à des déplacements de populations et à des morts inutiles. Outre l'Ukraine, les États-Unis saluent les efforts constants que déploie l'OSCE en vue de régler les conflits dans le Haut-Karabakh, en Géorgie et en Transnistrie. Elle doit continuer de prêter attention à ces conflits prolongés pour souligner le fait que les conflits gelés et le statu quo sont aux antipodes des priorités de l'OSCE et de la communauté internationale en matière de paix, de stabilité et de sécurité.

On ne saurait trop insister sur le rôle crucial que joue l'OSCE dans le renforcement de la sécurité et de la stabilité, dans l'action visant à répondre aux besoins humanitaires des populations touchées par des conflits et dans la promotion de la bonne gouvernance dans sa région. Les États-Unis appuient pleinement la stratégie globale de l'OSCE en matière de lutte contre les problèmes de sécurité critiques. Nous affirmons également sans équivoque son importance en tant que partenaire de l'ONU, et en particulier du Conseil de sécurité, en matière de protection et de promotion de la paix et de la sécurité.

Mme Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je souhaite en premier lieu féliciter M. Angelino Alfano, Ministre des affaires étrangères de l'Italie, de son accession au poste de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Je tiens également à le remercier de son exposé détaillé et d'avoir énoncé les priorités de sa présidence en matière de lutte contre les menaces et les défis qui pèsent sur la paix et la sécurité dans les régions euro-atlantique, euro-méditerranéenne et eurasiennne.

Nous saluons l'importante contribution que l'OSCE, qui est une des principales organisations régionales de sécurité au monde, apporte au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Son approche globale en matière de sécurité, qui englobe ses dimensions politique, militaire, économique, environnementale et humaine, est conforme au nouveau paradigme mondial visant à garantir une paix et un développement durables. À cet égard, nous prenons note des efforts de l'OSCE en matière de prévention et de règlement des conflits, ainsi que de consolidation de la paix et de reconstruction après les conflits. Nous apprécions en particulier le rôle important qu'elle joue dans le cadre des efforts

visant à régler les conflits prolongés, et plus récents, dans le sud-est et l'est de l'Europe, dans le sud du Caucase et en Asie centrale, en coopération avec l'ONU et l'Union européenne.

Le dialogue et la négociation restent les seuls moyens de trouver des solutions politiques et diplomatiques durables à certains problèmes de paix et de sécurité difficiles et extrêmement délicats qui touchent les États membres de l'OSCE. Pour ce qui est du règlement pacifique des conflits, nous ne pouvons trop insister sur l'importance de la volonté et de l'engagement politiques des parties à certains de ces conflits. Le renforcement de la confiance et du dialogue nécessaires entre les parties est également essentiel pour réaliser des progrès tangibles. Nous notons avec satisfaction que la présidence italienne a fait de cet aspect une de ses priorités.

Comme dans d'autres régions du monde, les menaces croissantes du terrorisme et de l'extrémisme violent posent un grave problème de sécurité aux États membres de l'OSCE, et le rôle que joue l'OSCE pour prévenir et combattre le terrorisme en promouvant une approche coordonnée entre les États membres, est extrêmement important. Dans ce contexte, il est tout à fait normal que la présidence italienne mette davantage l'accent sur la pérennisation de la paix dans la zone de l'OSCE en promouvant une démarche holistique en matière de lutte contre le terrorisme. Il ne fait aucun doute que les menaces transnationales à la sécurité, notamment le trafic d'armes légères et de petit calibre, le blanchiment d'argent, le trafic de drogue et, plus important encore, la traite des personnes, font partie des menaces les plus graves posées à la sécurité et à la stabilité en Europe. Il est donc justifié que l'Italie ait choisi la région méditerranéenne, qui est le point de départ de la plupart de ces crimes transnationaux, comme une des zones géographiques qui fera l'objet de son attention durant sa présidence.

La promotion de la coopération avec les autres organisations régionales et internationales compétentes sera essentielle pour l'OSCE, non seulement en matière de lutte contre le terrorisme, mais également dans d'autres aspects de ses travaux. L'Éthiopie attache une grande importance à la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous félicitons du partenariat entre l'OSCE et l'ONU, qui est alimenté par des dialogues de haut niveau et le partage d'informations, ainsi que par la coopération sur le terrain.

Enfin, nous souhaitons plein succès à la présidence italienne dans la mise en œuvre de ses priorités s'agissant d'instaurer une sécurité et une stabilité accrues dans l'ensemble de la zone de l'OSCE.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères Alfano de son exposé. Le Royaume-Uni appuie pleinement l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi que ses efforts visant à instaurer la stabilité, la paix et la démocratie pour les peuples d'Europe, notamment par le dialogue. Tout comme l'ONU, l'OSCE est un pilier du système international fondé sur des règles, et le respect de ses principes fondamentaux doit être rétabli.

Il n'y a aucun pays en Europe où cela revête davantage d'importance qu'en Ukraine. Je tiens à réaffirmer que le Royaume-Uni soutient sans réserve l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine, y compris en Crimée. Ces mots servent de préambule à d'innombrables résolutions du Conseil de sécurité. Ils sont d'une importance fondamentale pour tous les États Membres de l'ONU. Pourtant, le mois dernier, nous avons marqué le quatrième anniversaire de l'annexion illégale de la Crimée par la Russie. Cet acte, commis par un membre permanent du Conseil, dénotait un mépris total de la Charte des Nations Unies et bafouait le droit international. Outre le fait d'annexer la Crimée, la Russie a déstabilisé l'est de l'Ukraine et continue d'alimenter le conflit, faisant ainsi subir des pertes humaines et matérielles considérables au peuple ukrainien.

Comme toujours, ce sont les civils qui souffrent le plus. Depuis le début du conflit, plus de 10 300 personnes ont perdu la vie, près de 25 000 ont été blessées et 3,4 millions ont besoin d'une aide humanitaire, en particulier le long de la ligne de contact. Selon les informations qui nous sont parvenues, plus de 1 000 soldats et mercenaires russes ont perdu la vie, et le peuple russe pleure donc lui aussi ses enfants. Seuls un cessez-le-feu véritablement durable et une volonté politique sincère, dans le cadre de la mise en œuvre des accords de Minsk, permettront de mettre fin au conflit. Nous nous félicitons que le Groupe de contact trilatéral ait tout récemment renouvelé son engagement au cessez-le-feu. Toutefois, d'autres cessez-le-feu ont été violés par le passé et n'ont pas apporté d'amélioration durable des conditions de sécurité.

Tant que le conflit se poursuit, la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, brillamment

dirigée par son observateur en chef, M. Apakan, doit être autorisée à s'acquitter pleinement de son mandat et se voir accorder accès total, sûr et sans entrave à toute l'Ukraine, y compris la Crimée et les parties de la frontière avec la Russie qui ne sont pas sous le contrôle de l'Ukraine. L'agressivité et les menaces dont font toujours plus l'objet les observateurs de l'OSCE sont profondément préoccupantes, et nous n'oublions pas le sacrifice du secouriste Joseph Stone le 23 avril de l'an dernier. Si la Russie se soucie réellement de la population du Donbass, comme elle le prétend, elle doit mettre fin aux combats qu'elle a engagés, retirer son personnel militaire et ses armements et cesser de soutenir les séparatistes. La Russie doit également faire preuve d'une volonté politique véritable de mettre fin au conflit et respecter les accords de Minsk qu'elle a signés. Tant que ces mesures ne seront pas prises, nous œuvrerons aux côtés de nos partenaires de l'Union européenne pour veiller à ce que les sanctions restent pleinement en vigueur.

Le Conseil doit continuer de s'intéresser à la situation en Ukraine. Jeudi prochain, le Royaume-Uni accueillera une réunion, organisée selon la formule Arria, consacrée à cette violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. Le chaos, la violence et les pertes constantes en vies humaines qui résultent des opérations militaires de la Russie méritent clairement que le Conseil y consacre son temps. Nous devons être prêts à rester saisis de la question.

Nous saluons et appuyons l'intention manifestée par l'Italie de donner priorité à la lutte contre l'esclavage moderne et de relever les défis liés aux migrations, notamment la corruption et la traite des personnes. En outre, nous nous félicitons que l'Italie se focalise sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes, ainsi que sur les conflits prolongés qui continuent de compromettre la sécurité dans la région de l'OSCE. Ce sont là des domaines dans lesquels l'approche multidimensionnelle de l'OSCE peut avoir une effective valeur complémentaire. Nous sommes très désireux de collaborer avec l'Italie pour faire en sorte que les activités de l'OSCE complètent sans les répéter les travaux des organismes des Nations Unies et d'autres organisations.

Les institutions autonomes de l'OSCE et son réseau d'opérations de terrain sont susceptibles d'apporter et, de fait, apportent une contribution importante à la promotion de la sécurité, de la stabilité, de la démocratie et de l'état de droit dans toute la région. Néanmoins, cela n'est possible que lorsque ses États participants sont

prêts à défendre les principes qui la guident. Il incombe à chacun d'entre nous, au Conseil de sécurité, de défendre ceux qui subissent une agression lancée par leurs voisins plus puissants qu'eux, de défendre la Charte des Nations Unies et de défendre le droit international.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Angelino Alfano, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre italien des affaires étrangères et de la coopération internationale, de son exposé détaillé sur les travaux de l'OSCE et les questions inscrites à son ordre du jour.

Nous sommes toujours partis du principe que le travail de l'OSCE était particulièrement important pour le continent européen, et avons systématiquement appuyé le renforcement des institutions européennes et des régimes conventionnels et juridiques pour ce qui concerne notre sécurité commune. La Russie est fermement attachée aux principes d'Helsinki s'agissant des relations inter-États, ainsi qu'aux obligations politiques contractées en la matière. Malheureusement, nos appels à un dialogue raisonnable et à une application pragmatique des principes relatifs à une sécurité égale et indivisible en Occident n'ont pour l'instant pas été entendus. Certains de nos partenaires, qui préfèrent toujours envisager les choses sous l'angle de la Guerre froide, décrivent la Russie comme une menace à la paix et à la sécurité et forment des clubs exclusifs dans le cadre desquels la sécurité de certains États ne peut être assurée qu'aux dépens de celle d'autres pays. Il résulte de tout cela qu'aujourd'hui, l'architecture euro-atlantique, dont la Charte des Nations Unies et l'Acte final d'Helsinki demeurent les pierres angulaires, est mise à très rude épreuve.

Face à ces réalités complexes, il est plus important que jamais de renforcer la coopération multilatérale, notamment par l'entremise des organisations internationales. Cette coopération doit être régulière et multiforme, et doit couvrir toutes les dimensions de la sécurité. L'OSCE a pour tâche d'aider à concrétiser les buts et principes des Nations Unies, dans le cadre de son mandat et dans la zone de son ressort. Nous sommes prêts à coopérer de manière constructive avec la présidence italienne de l'OSCE et nous partageons son vœu de renforcer le multilatéralisme dans l'intérêt de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la coopération entre les États de la région. L'intensification de la coopération entre l'OSCE et l'ONU suscite chez nous de grands espoirs, surtout si l'on tient compte de ce qui a déjà été réalisé à ce jour. Nous avons pris note, en particulier, de la coopération intensive

entre le Département des menaces transnationales du secrétariat de l'OSCE et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour combattre les trafics de drogues et d'armes légères, le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment d'argent, ainsi que la lutte contre la traite des êtres humains et les migrations illégales. Un secteur important de coopération entre les deux organisations est la mise en œuvre des résolutions anti-terroristes du Conseil de sécurité, notamment s'agissant de lutter contre l'idéologie terroriste, comme le prévoit la résolution 2354 (2017).

Dans le domaine des informations en matière de sécurité internationale, l'OSCE complète les efforts de l'ONU au niveau mondial pour élaborer des mesures de confiance en utilisant les technologies de l'information et des communications. Nous l'exhortons à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'autres mesures de confiance concrètes, aux fins de garantir la cybersécurité. Ces enceintes ne devraient pas servir à lancer des accusations infondées à cet égard.

Nous apprécions à sa juste valeur la coopération entre l'ONU et l'OSCE sur le terrain, comme dans le cadre de la Mission de l'OSCE au Kosovo et de sa collaboration aux discussions internationales de Genève sur la Transcaucasie, qui visent à mettre en place un dialogue direct entre la Géorgie, l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. Nous appuyons la présidence italienne de l'OSCE qui s'est fixé pour priorité de poursuivre des efforts de l'OSCE en faveur du règlement des conflits régionaux, et nous sommes disposés à coopérer dans la recherche de solutions pour la Transnistrie et le Haut-Karabakh.

Nous n'avions pas prévu aujourd'hui d'évoquer expressément, en dehors du contexte des travaux de l'OSCE, la situation en Ukraine. En fin de compte, c'est loin d'être la seule question dont cette dernière s'occupe. Toutefois, les déclarations faites par plusieurs représentants nous obligent à aborder le sujet.

Pour comprendre pourquoi la situation en Ukraine se détériore, il nous faut revenir quasiment au tout début, et rappeler comment ont commencé les problèmes en Ukraine. Nos évaluations de l'origine de ce qui est, j'insiste, une crise intérieure ukrainienne, et de son point actuel ne se recoupent pas, c'est le moins qu'on puisse dire. Il y a quatre ans, avec l'implication directe de l'Occident, un coup d'État a été perpétré en Ukraine. Ceux qui ont pris le pouvoir ont décidé d'éliminer en Ukraine tout ce qui est russe et la langue russe, langue maternelle de millions de citoyens, et de leur imposer un modèle de développement auquel ils n'ont jamais consenti

et qu'ils ne pouvaient pas accepter. Les nouvelles autorités n'avaient absolument aucune volonté de réconciliation avec la Crimée ou la partie est de l'Ukraine. Les citoyens de la Crimée ont choisi librement la réunification avec la Russie. Le Donbass a été attaqué au moyen de balles et d'obus.

Tout au long de ces quatre années, Kiev a non seulement été en guerre contre ses propres citoyens, mais il a également promu la haine contre la Russie au sein de la société, et a toléré la montée incontrôlée du nationalisme et de la xénophobie, avec la complicité de nos partenaires occidentaux. Tant que Kiev ne prendra pas conscience du caractère immoral de ces politiques, il est peu probable que la situation puisse s'améliorer. La clef des problèmes en Ukraine est entre les mains des Ukrainiens eux-mêmes, et seulement des Ukrainiens. Mais Kiev a choisi une formule pratique, en rejetant la responsabilité de tous ses problèmes à d'autres et en refusant d'engager un dialogue avec ses citoyens sur la tristement célèbre « agression russe », que personne n'a pu prouver. Et bien évidemment, les conservateurs occidentaux n'ont aucune envie d'encourager Kiev à adopter une approche constructive.

La résolution 2202 (2015) a consacré les accords de Minsk en tant que base pour le règlement de la situation en Ukraine. Toutefois, dès le premier jour, Kiev a saboté ce processus et a réécrit le sens de ces accords. La loi qui a été récemment adoptée concernant la prétendue réintégration du Donbass a officiellement enterré l'ensemble de mesures énoncées dans les accords de Minsk. Il y a de nombreux autres exemples d'actes de provocation posés par les autorités ukrainiennes. Je pense notamment à leur politique linguistique discriminatoire, à leur indulgence envers les mouvements néo-nazis, aux nombreuses violations des droits de leurs citoyens et de leur incitation à la haine contre la Russie. Les autorités ukrainiennes ferment les yeux sur le vandalisme flagrant qui vise des centres culturels russes; la saisie des entreprises russes est pratiquement devenue une politique officielle; et les autorités ont créé un climat de répression totalitaire à l'encontre de toutes les voix d'opposition. Les journalistes de l'opposition sont assassinés. Cette liste n'est pas exhaustive. Néanmoins, l'Occident préfère fermer les yeux sur cette situation. En faisant preuve d'indulgence, les soutiens des autorités de Kiev leur ont donné carte blanche pour dire et faire ce qu'elles veulent. Tant que cette indulgence persistera et que Kiev continuera de saper les accords de Minsk, tant que Kiev refusera de dialoguer directement avec ses propres citoyens et continuera d'affirmer à tort que la Russie est partie à ce conflit mais pas eux, nous

n'aurons malheureusement aucun espoir de parvenir à un véritable règlement.

En ce qui nous concerne, la normalisation de la situation en Ukraine dans les meilleurs délais est dans notre intérêt et nous y contribuons par tous les moyens. Toutefois, nous voudrions rappeler à tout le monde, y compris à ceux qui ont pris la parole aujourd'hui, qu'avant que l'Ukraine puisse reprendre le contrôle de ses frontières, elle doit d'abord satisfaire aux éléments politiques figurant dans les accords, qui sont une condition pour le rétablissement de ce contrôle, et non l'inverse. C'est ce que prévoient les accords de Minsk. Je conseille à ceux qui aiment tant s'y référer de les relire.

Nous appuyons les efforts déployés par l'OSCE dans le cadre du Groupe de contact trilatéral ainsi que l'action menée dans le Donbass par la Mission spéciale d'observation, qui joue le rôle d'observateur international de la mise en œuvre par les parties - Kiev, Donetsk et Louhansk - des accords de Minsk, qui sont la seule base pour le règlement de la crise en Ukraine, tel que l'affirme la résolution 2202 (2015). Nous espérons que la présidence italienne veillera à ce que la Mission spéciale d'observation demeure objective dans le cadre de ses travaux et à ce que les représentants de l'OSCE au sein du Groupe de contact accordent la priorité à l'ouverture d'un dialogue direct entre les parties au conflit.

Pour terminer, je voudrais souligner encore une fois que la Russie considère l'OSCE comme un mécanisme important pour la mise en place d'un système paneuropéen de sécurité égale et indivisible et souhaite voir son rôle et son autorité renforcés. Nous sommes fermement convaincus que pour accroître le prestige de l'OSCE, il est essentiel de définir clairement ses priorités. Il faut mettre en œuvre des réformes qui se font attendre depuis longtemps. Il faut notamment adopter une charte et des règles régissant le fonctionnement de ses structures exécutives, et garantir l'ordre et la transparence dans de nombreux autres domaines. Il n'est pas exagéré de dire que le renforcement de l'OSCE et la réalisation de l'objectif actuel, énoncé à Astana en 2010, de créer une communauté de sécurité libre, démocratique et indivisible, de Vancouver à Vladivostok, est dans l'intérêt de tous les États Membres de l'ONU. Nous exhortons l'OSCE à ne pas s'occuper de menaces imaginaires mais à faire face à des menaces réelles. Nous les connaissons tous. Nous devons réfléchir ensemble à la mise à un nouveau système de sécurité internationale à long terme, qui serait fondé sur les principes du respect des intérêts des autres pays, le droit international et le rôle clef de l'ONU.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue la présence au Conseil de sécurité aujourd'hui de M. Angelino Alfano, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de l'Italie, et le remercie de son exposé.

Le monde d'aujourd'hui fait face à beaucoup de nouveaux défis et à des risques de plus en plus complexes. Aucun pays n'est à l'abri et aucun pays ne peut y faire face à lui seul. Les problèmes mondiaux exigent des solutions mondiales. La sécurité collective doit être maintenue grâce à des efforts collectifs. L'ONU est au cœur du dispositif international de sécurité collective, et les organisations régionales et sous-régionales ont des atouts uniques pour régler les problèmes régionaux. La Chine est favorable au renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, pour maintenir conjointement la paix et la sécurité internationales. La coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales doit permettre de défendre fermement les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, de promouvoir le dialogue et la consultation pour résoudre les questions sensibles et de faire appel à la diplomatie préventive et à des moyens pacifiques pour régler les différends et désamorcer les conflits.

L'OSCE est un partenaire important de l'ONU. Ces dernières années, l'OSCE a pris une part active dans la diplomatie préventive, a promu la sécurité et la confiance mutuelle entre les pays de la région et s'est efforcée de régler les différends régionaux par la médiation. La Chine remercie l'OSCE de ses efforts. Nous saluons le choix par l'Italie de la devise «Dialogue, appropriation et responsabilité» pour sa présidence de l'OSCE, et sa détermination à s'attaquer au terrorisme, aux différents trafics, à la criminalité transnationale et à la crise des réfugiés, entre autres défis. La Chine est favorable à une coopération pratique et efficace entre le Conseil de sécurité et l'OSCE en matière de paix et de sécurité et espère que l'OSCE continuera de jouer un rôle actif et constructif dans le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales.

Nous saluons tous les efforts constructifs déployés par toutes les parties concernées, y compris l'OSCE, en vue du règlement pacifique de la question ukrainienne. Nous espérons que toutes les parties concernées s'efforceront de mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes

du Conseil de sécurité et les accords de Minsk, en vue de trouver une solution globale, durable et équilibrée à la question ukrainienne par le dialogue et la concertation. La communauté internationale doit continuer d'appuyer les efforts diplomatiques déployés par toutes les parties concernées pour parvenir à un règlement politique de la question ukrainienne et œuvrer collectivement en faveur de l'instauration rapide de la paix, de la stabilité et du développement en Ukraine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Royaume des Pays-Bas.

Je voudrais tout d'abord rendre hommage au Ministre des affaires étrangères Alfano pour son exposé d'aujourd'hui, en sa qualité de Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). C'est un privilège de le revoir au Conseil durant cette deuxième année du mandat que nous nous partageons. La coopération entre les Gouvernements de l'Italie et des Pays-Bas au cours de notre mandat partagé au Conseil pour 2017 et 2018 est un excellent exemple de coopération européenne et de leadership politique.

Aujourd'hui, je voudrais me concentrer sur trois points: l'OSCE en tant qu'organisation de sécurité régionale, l'OSCE en tant qu'organisation de dialogue, et la situation en Ukraine. En sa qualité d'organisation régionale importante, l'OSCE complète l'action du Conseil de sécurité sur la base du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Elle joue un rôle central en matière d'alerte rapide, de prévention des conflits et de règlement des conflits dans la région. Elle joue également un rôle essentiel dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits prolongés sur les territoires de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Azerbaïdjan, qui doivent être réglés conformément au droit international et aux engagements pris dans le cadre de l'OSCE.

Ma deuxième observation concerne l'OSCE en tant qu'organisation de dialogue. Dans ce cadre, elle offre à ses 57 États participants une tribune unique pour promouvoir le règlement pacifique des conflits en Europe, sur la base de principes communs. Grâce à sa stratégie globale de sécurité, l'OSCE est capable de traiter de toutes les dimensions de la sécurité, notamment ses aspects politique, militaire, économique, environnemental et humain. Ses antennes et ses institutions indépendantes, à savoir le Haut-Commissaire pour les minorités nationales, le Représentant pour la liberté des médias et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, jouent à cet égard un rôle important, que je

voudrais souligner. Ainsi, l'OSCE constitue un espace de dialogue au sein de l'ensemble des trois dimensions, et ce, d'une manière inclusive.

J'en viens à mon troisième point, qui porte sur la situation dans l'est de l'Ukraine. L'ingérence étrangère actuelle en Ukraine constitue une grave violation des principes fondateurs de l'OSCE. Je réaffirme le plein attachement de mon pays à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Nous appelons toutes les parties concernées à mettre pleinement en œuvre les accords de Minsk. Cela commence par le retrait des armes lourdes et l'instauration d'un cessez-le-feu viable. Le rôle de l'OSCE dans le Groupe de contact trilatéral et la Mission spéciale d'observation sont essentiels pour la mise en œuvre des accords de Minsk. Il est absolument indispensable que la Mission spéciale d'observation puisse s'acquitter de ses tâches importantes sans rencontrer d'obstacles. Les observateurs doivent avoir un accès intégral, sûr et sans entraves à toutes les parties de la zone de conflit. Tout obstacle au travail de la Mission ou toute menace à l'encontre de son personnel sont inacceptables et doivent cesser immédiatement.

En ce qui concerne l'Ukraine, le Royaume des Pays-Bas tient à rappeler la résolution 2166 (2014), qui a exigé que l'on contraigne les responsables de la

destruction de l'appareil de la Malaysia Airlines affrété pour le vol MH17 à répondre de leurs actes et que tous les États s'associent pleinement aux efforts déployés pour établir les responsabilités. Nous pleurons les victimes de la destruction du vol MH17 et tenons à exprimer notre sympathie à leurs familles et à leurs proches.

Pour terminer, nous sommes aujourd'hui le 8 mars, Journée internationale de la femme. Dans ce contexte, je me félicite tout particulièrement des mots de M. Alfano, qui a souligné l'importance de l'égalité des sexes, conformément au Plan d'action de l'OSCE 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes. Nous apprécions vivement le rôle actif de l'Italie dans la mise en place d'un Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne, qui, nous le pensons, permettra à l'OSCE d'avancer dans ce domaine. Nous pensons que l'Italie, en tant que Présidente en exercice de l'OSCE, jettera des ponts avec autant de succès que quand elle siégeait au Conseil. Nous rendons hommage à son rôle de premier plan tant au sein de l'OSCE qu'au sein de l'ONU.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 16 h 45.